

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 4 décembre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

| | | | |
|----------------|-----------|------------------|-----------|
| JOËLLE HÉNAULT | Siège # 1 | KARL LINDSAY | Siège # 4 |
| MARIE GERVAIS | Siège # 2 | CLAUDE LEFEBVRE | Siège # 5 |
| POSTE VACANT | Siège # 3 | PHILIPPE GOSELIN | Siège # 6 |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 312-12-2023 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Karl Lindsay** à 19h05

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 313-12-2023 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points :

12.1 CPTAQ - Demande d'appui pour le dossier 443287

12.2 L'Étincelle – Vœux des fêtes

12.3 Corporation du Pays de l'ardoise -Contribution financière 2024

12.4 Signalisation – Achat

12.5 Urbatek – Offre de service 2024.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Rés. 314-12-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre, de la séance extraordinaire 20 novembre 2023 et du 30 novembre ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre, de la séance extraordinaire 20 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Rés. 315-12-2023 Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de septembre selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

- Rapport de la directrice générale
- Rapport des dons
- Rapport des permis

- Rapport des locations
- Rapport Trans-Appel

5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités

5.2 Wales Home - Campagne de financement 2024

Rés. 316-12-2023 Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ à Wales Home pour leur campagne de financement 2024.

ADOPTÉEⁱ

5.3 Patinage artistique Les Tourbillons - Demande de commandite

Rés. 317-12-2023 Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ au club de patinage artistique Les Tourbillons pour leur spectacle 2024.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.4 Musée de l'ardoise - Demande d'aide financière 2024

Rés. 318-12-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la mission du Musée de l'ardoise est de contribuer à la vie culturelle régionale ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre une contribution financière de 100 \$ au Musée de l'ardoise.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6. FINANCE

6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2023

Rés. 319-12-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des Accès D à payer au montant de 17 278,46\$, des salaires 13 909,26 \$ et des chèques émis au montant de 34 886,89 \$ pour un montant total de 66 074,61\$

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2023-03 totalisent 1 945,62 \$.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 Permis émis depuis le 7 novembre 2023 : 1 permis et 1 certificat d'autorisation

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1 Location de la salle communautaire - Tarifs

Rés. 320-12-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les activités offertes aux citoyens d'Ulverton permettent de dynamiser la municipalité ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir la location de la salle communautaire gratuitement aux personnes et organismes ayant au moins quatre citoyens d'Ulverton inscrits à leurs activités périodiques et récurrentes ;

ET que les cours devront être reportés si des locations payantes de la salle communautaire et les activités du Conseil ont lieu les fins de semaine, les lundis soir et les jeudis soir car ces derniers ont priorité.

ADOPTÉE

9.2 Indexation des salaires des employés pour 2024

Rés. 321-12-2023

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton autorise la signature des contrats de travail de la directrice générale/greffière-trésorière, de la greffière-trésorière adjointe et de l'employé de voirie en conformité avec les ententes présentées au Conseil.

ADOPTÉE

9.3 Calendrier des séances ordinaires de 2024

Rés. 322-12-2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les séances débuteront à 19h au centre communautaire d'Ulverton située au 155, route 143, Ulverton ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- 8 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Registre public de certains dons faits aux membres du conseil

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis mai 2023. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

9.5 Placement de 250 000 \$ - Retrait

Rés. 323-12-2023

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont nécessaires pour pourvoir aux dépenses de la municipalité ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de retirer le placement de 250 000 \$;

ET de le placer dans le compte ET-1 jusqu'à l'obtention des fonds suffisants pour un placement à un taux supérieur.

ADOPTÉE

9.6 Séance d'adoption du PTI et du budget 2024

Rés. 324-12-2023

CONSIDÉRANT QUE;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de tenir la séance d'adoption du PTI et du budget 2024 lors d'une séance spéciale le 18 décembre 2023.

ADOPTÉE

9.7 Liste des personnes endettées pour vente pour taxes impayées

Rés. 325-12-2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées comporte 24 dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes n'ont pas d'endette de paiement avec la Municipalité ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de prendre entente avec les propriétaires de ces 24 dossiers d'ici le 20 décembre 2023.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. Cric de camion – Achat

Rés. 325-12-2023-1

CONSIDÉRANT QUE le cric pour camion est un outil essentiel ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat d'un cric de camion à air comprimé/hydraulique d'une capacité de 22 tonnes au coût de 1 489 \$ avant taxes chez Tenaquip ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE

10.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec-Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

Rés. 326-12-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

-permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

-précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

-précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière **chlorure en solution liquide** nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE^{iv}

11. RÉGLEMENTS

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 CPTAQ- Demande d'appui pour le dossier 443287

Rés. 327-12-2023

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrick Corriveau dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire un système de traitement des eaux usées de sa future résidence sur une partie du lot 3511592 propriété de M. Stephan Fontaine et Mme Annie Gingras ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la zone agricole ne serait que de 0.03 ha ;

CONSIDÉRANT QU'il existe sur le lot 3511601 propriété de M. Corriveau des contraintes naturelles (pentes importante, cours d'eau et présence de roc) empêchant l'implantation d'une installation septique directement sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi est dans un secteur boisé du lot ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur le milieu agricole est limité ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'emplacement propice à l'implantation du système septique hors de la zone agricole vu la présence d'un cours d'eau, de pentes importantes et d'une absence de plateau avec suffisamment de sol perméable pour permettre l'implantation d'un système septique tel qu'indiqué par le technologue dans sa lettre du 22 septembre 2023 ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'Ulverton appui la demande

d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire un système de traitement des eaux usées de sa future résidence sur une partie du lot 3511592.

ADOPTÉE^v

12.2 L'Étincelle - Voeux des fêtes

Rés. 327-12-2023 Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de publicité au coût de 279 \$ avant taxes.

REJETÉE

12.3 Corporation du Pays de l'Ardoise - Contribution financière 2024

Rés. 328-12-2023 Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 346 \$ à la Corporation du Pays de l'ardoise pour la contribution au bureau touristique ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE^{vi}

12.4 Signalisation - Achat

Rés. 329-12-2023 Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de piquets et de plaques numérotées pour l'identification des ponceaux et de panneau d'arrêt pour un montant de 4 050 \$;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE

12.5 Urbatek- Offre de service 2024

Rés. 340-12-2023 Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service 2024 de la firme d'inspection et d'urbanisme Urbatek au coût de de 12 896 \$ avant taxes pour un total de 208 heures ;

ET d'accepter les frais additionnels de 62 \$ l'heure pour les heures additionnelles travaillées ;

ET les frais de déplacement au coût de 0,65 \$ du kilomètre selon les critères détaillés dans l'offre de service 2024 ;

ET d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, de signer pour et au nom de la municipalité l'offre de service 2024.

ADOPTÉE

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 341-12-2023 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h46** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 8 janvier 2024.

**Lynda Tétreault,
Mairesse**

**Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière**

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 4^e jour du mois de décembre 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

ⁱ 2023-12-06 Résolution envoyée par courriel à Wales Home

ⁱⁱ 2023-12-06 Résolution envoyée par courriel à Marilyn Robertson

ⁱⁱⁱ 2023-12-06 Résolution envoyée par courriel à Mme Brossard

^{iv} 2023-12-05 Résolution téléchargée sur le site de l'UMQ pour approvisionnement d'abat-poussière

^v 2023-12-06 Résolution envoyée par courriel à Urbatek

^{vi} 2023-12-06 Résolution envoyée par courriel à M. Frey